

Pechabou

Mai 2017

Lettre des finances 2017

www.pechabou.fr • mairie@mairie-pechabou.fr • 05 61 81 76 33



Un budget sincère

C'est une première lettre des finances particulièrement étoffée qui vous est aujourd'hui proposée. La volonté de l'équipe municipale a été d'exposer le choix d'un budget sincère, élaboré dans un contexte budgétaire contraint, cherchant à réaliser les économies où elles sont réalisables, épurant les arriérés comptables, cela sans augmenter les impôts. C'est aussi la volonté d'éclairer nos concitoyens sur les dépenses et obligations à venir et les choix qui en découleront. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Les principaux chiffres

Le budget de la commune: mode d'emploi

Le budget de la commune se construit en plusieurs étapes:

• Le compte administratif (CA)

Le Compte Administratif est le document comptable de la collectivité en tout point conforme au Compte de Gestion (document comptable du Trésor Public). Il englobe l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année écoulée. C'est le bilan financier de la commune. Pour l'exercice 2016, le conseil municipal dans sa séance du 16 mars 2017 a adopté les résultats suivants:

Section Investissement	
Dépenses:	434 259,26 €
Recettes:	418 997,28 €
Déficit de l'exercice:	-15 261,98 €
Résultat clôture exercice précédent (2015):	220 131,25 €
Résultat de clôture exercice 2016 :	204 869,27 €
Section de Fonctionnement	
Dépenses:	1 557 001,46 €
Recettes:	1 748 838,02 €
Excédent exercice:	191 836,56 €
Résultat clôture exercice précédent (2015):	1 041 181,16 €
Résultat de clôture exercice 2016 :	1 233 017,72 €

• Le budget primitif (BP)

Le budget primitif est un budget prévisionnel établi pour l'année en cours. Il est présenté en Conseil Municipal avant le 15 avril de chaque année et est voté par le Conseil Municipal. Il fixe par ailleurs les taux d'imposition des 3 taxes locales: taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits qui ont été votés pour l'année en cours. Le budget est composé de deux sections:

- « Fonctionnement » (dépenses récurrentes, fluides, personnels, entretien des bâtiments, associations, écoles, etc.)
- « Investissement » (modifications, équipements, grosses infrastructures, enrichissement du patrimoine, etc.) dans lesquels on retrouve d'une part les recettes et d'autre part les dépenses.

• Les décisions modificatives (DM)

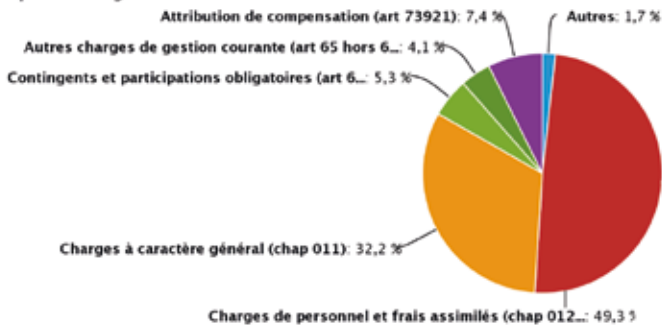
Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice. Les modifications d'ajustement souhaitées sont traitées par simple décision modificative équilibrée tant en dépenses qu'en recettes. Le budget primitif et les décisions modificatives forment le budget total de la commune.

Le budget primitif 2017

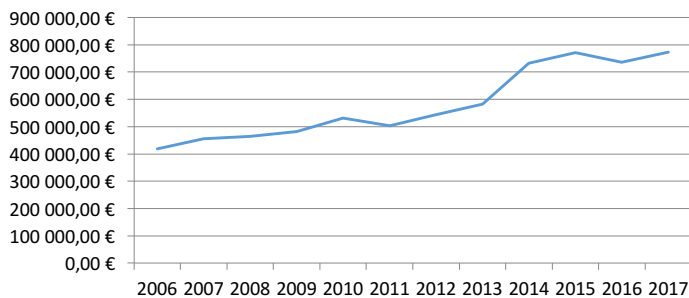
Budget primitif 2017	Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
	011 Charges à caractère général	505 963,00 €	013 Atténuations de charges	31 170,00 €
012 Charges de personnel	773 895,00 €	70 Produits des services	182 312,00 €	
014 Atténuations de produits	134 401,00 €	73 Impôts et taxes	1 080 823,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	155 730,00 €	74 Dotations, subventions et participations	297 810,00 €	
66 Charges financières	5 100,00 €	75 Autres produits de gestion courante	13 355,00 €	
67 Charges exceptionnelles	6 841,00 €	76 Produits financiers		
042 Opérations d'ordre entre sections	147 022,01 €	77 Produits exceptionnels	29 404,51 €	
022 Dépenses imprévues	20 000,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections		
023 Virement à la SI		002 Excédent de fonctionnement reporté	1 233 017,72 €	
002 Déficit de fonctionnement reporté				
TOTAL	1 748 952,01 €	TOTAL	2 867 892,23 €	
Dépenses investissement		Recettes investissement		
16 Remboursement d'emprunts	67 451,51 €	10 Dotations, fonds divers	47 990,88 €	
Total des opérations d'équipement		1 068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	
20 Immobilisations incorporelles	7 200,00 €	13 Subventions d'investissement	20 000,00 €	
204 Subventions d'équipement versées	2 425,00 €	16 Emprunts	800 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	387 453,00 €	27 Autres immobilisations financières	0,00 €	
23 Immobilisations en cours	238 746,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	0,00 €	
45 Opérations pour compte de tiers		040 Opérations d'ordre entre sections	147 022,01 €	
040 Opérations d'ordre entre sections		001 Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	
001 Solde d'exécution négatif reporté		23 Immobilisations en cours	122 235,00 €	
		001 Excédent d'investissement reporté	204 869,27 €	
TOTAL	703 275,51 €	TOTAL	1 342 117,16 €	

Des dépenses de fonctionnement

Dépenses de gestion courante



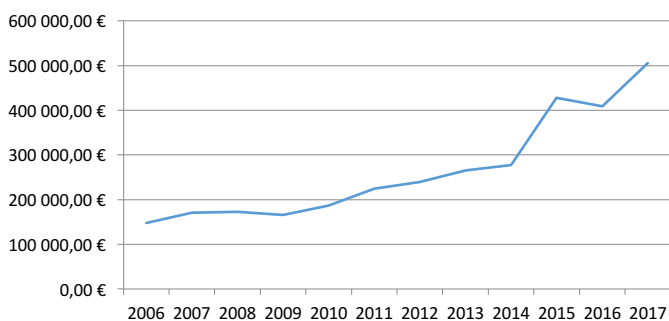
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)



Des dépenses de personnel en hausse

Ce poste de dépenses a enregistré une hausse de 153 314 euros entre 2013 et 2016 (hausse des assurances des personnels, des cotisations sociales...). Cette hausse est ramenée à 38 419 euros en 2017. Afin de maîtriser cette enveloppe, la commune a pris le parti de ne pas pérenniser les emplois d'avenir de deux agents et d'externaliser partiellement l'entretien des espaces verts pour une économie de 27 000 euros. Ces jeunes ont bénéficié chacun d'une formation qualifiante leur permettant d'envisager un avenir professionnel.

Charges à caractère général (chap 011)



Des dépenses de fonctionnement en hausse

Les dépenses en fonctionnement entre 2009 et 2015 sont passées de 937 729 euros à 1 340 251 euros, soit 43 % d'augmentation sur les charges à caractère général (dépenses récurrentes, nouvelles constructions de l'école, de la mairie). Cette année, avec une enveloppe de 505 963 euros, nous enregistrons une hausse de 96 608 euros. Cette hausse s'explique notamment par des dépenses incontournables et non anticipées dans les précédents budgets à inscrire obligatoirement sur l'exercice 2017.

À titre d'exemples :

- Le règlement du second acompte de la dommage ouvrage pour un montant de 8430 euros. Cette participation concernant l'assurance dans le cadre de la construction de la mairie n'a jamais été réglée lors du précédent mandat, nous l'avons inscrite au budget 2017 pour éteindre la dette.
- Le règlement, après cinq relances, de l'étude concernant l'éco quartier pour un montant de 33 210 euros. L'ancienne municipalité ayant décidé de sortir le projet du Sicoval pour le porter avec la seule commune de Castanet, Pechabou se retrouve ainsi redevable des frais d'étude engagés par le Sicoval.
- L'extinction à la demande de la trésorerie d'une créance de 5 841 euros attribuée fautivement à la commune de Pompertuzat depuis 2011 pour des frais de scolarité. Ces arriérés ont un impact très important sur la section de fonctionnement.

Rationalisation des coûts: ce que nous avons déjà réalisé sur la section de fonctionnement

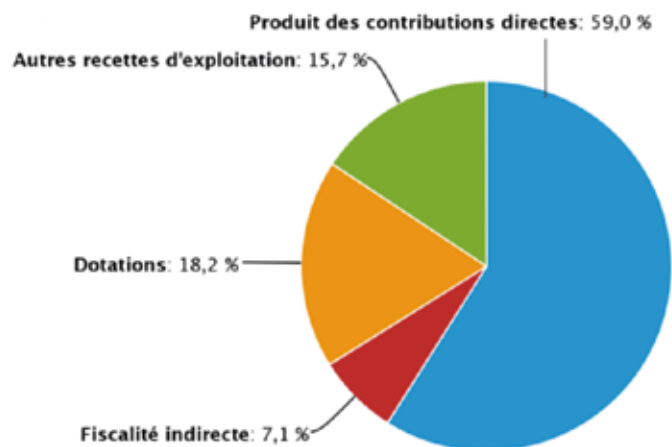
- 12 130 euros économisés en ne renouvelant pas le contrat d'analyse et d'élaboration du budget confié à un prestataire extérieur. Cette compétence a été reprise par le personnel de la mairie et les élus. Coût total de la prestation de 2011 à 2016: 88 000 euros.
- 6 962 euros d'économisés sur les assurances des biens de la commune avec le même prestataire et les mêmes garanties.
- Plus de 35 000 euros par an suite à la reprise en main de la communication par les élus.

Synthèse:

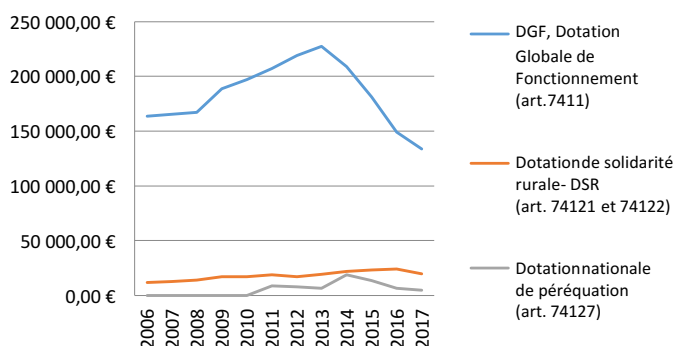
Les dépenses réelles s'élèvent en fonctionnement à 1 601 930 euros + 147 022 euros d'amortissement soit une dépense totale 1 748 952 euros qui englobe 40 000 euros pour le feu de l'école, 33 210 euros pour l'étude sur l'éco quartier, 8 430 pour le paiement de la dommage ouvrage et autres dépenses récurrentes. L'équipe municipale s'engage à tenir le budget 2017 et à persévérer dans les efforts de rationalisation (éclairage public, contrats de maintenance et d'entretien, révision de la politique d'amortissement...).



Des recettes de fonctionnement



Dotations de l'état



Des dotations de l'état en baisse

Dans la continuité des exercices budgétaires précédents, le budget 2017 enregistre une baisse importante des dotations de l'état, - 15 331 euros pour la DGF, - 4 124 euros pour la DSR, - 1 833 euros pour la DNP. Pour exemple si on considère la DGF, nous avons perdu 75 518 euros entre 2014 et 2017. Cela confronte les communes à un contexte budgétaire difficile. À cela s'ajoute, une augmentation non négligeable de la participation au fonds de péréquation pour les communes « pauvres », + 3 101 euros en 2017 (inscrits en dépenses).

Des recettes issues de la fiscalité

Nous enregistrons (au chapitre 73) 1 080 823 euros en hausse de 34 641 euros sur les taxes (nouvelles constructions) pour un total de 964 206 euros et en hausse de 2 887 euros sur la dotation de solidarité communautaire (113 505 euros).

Des recettes issues des revenus des immeubles

Nous inscrivons une recette de 13 355 euros en 2017.

Synthèse:

Sur la section fonctionnement recettes: Le total des recettes prévisionnelles est de 1 634 874 euros. Celles-ci sont diminuées de 113 963 euros par rapport à l'année dernière, cela est dû essentiellement aux baisses des dotations de l'état, aux revenus des immeubles moins importants. En 2016, le budget avait bénéficié du cumul des versements des années 2015 et 2016 au titre du contrat enfance jeunesse de la CAF.

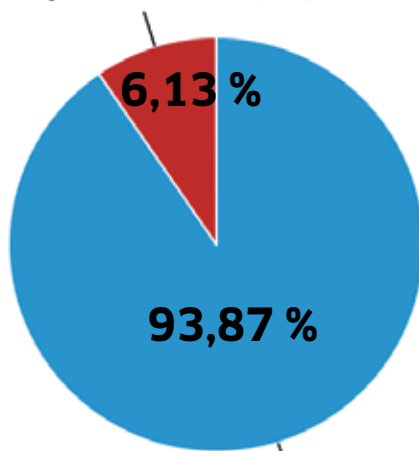


Conclusion générale sur section fonctionnement Budget Primitif 2017 :

En comparaison avec 2016, nous avons 191 950 euros de dépenses supplémentaires incompressibles en 2017 (étude éco quartier, feux SDEHG, marchés des espaces verts, fonctionnement récurrent) alors que nos recettes ont baissé de 113 963 euros dans le même temps.

Des dépenses d'investissement

Remboursement capital de la dette



Sous-total dépenses d'équipement

Les dépenses inscrites au Budget primitif 2017 concernent notamment :

Des dépenses entrant dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI en cours de finalisation) :

- la fibre optique
- l'aménagement du parvis de la mairie
- l'aménagement du parvis de la Musardière : conformité handicap (ADAP)
- le remplacement de la chaudière de la maison des associations
- à l'école : l'étude pour l'agrandissement de l'école, le réaménagement du restaurant scolaire, l'installation de la climatisation, l'équipement de la nouvelle classe 2017-2018, l'installation d'alarmes au sein des écoles, de la médiathèque et du restaurant scolaire dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité - dispositif réglementaire dans les établissements prévoyant des dispositions pour assurer la mise en sécurité des occupants en attendant l'arrivée des secours)
- ...

Des dépenses incontournables à inscrire obligatoirement sur l'exercice 2017 :

- 77 000 euros liés à l'achat du terrain attenant aux écoles ; restant dû d'un portage financier par le Sicoval qui devait être soldé depuis 2014
- 20 000 euros pour le contentieux avocat-expert « construction mairie »
- 55 000 euros pour les travaux de déplacement de la pompe à chaleur côté parking (nuisances de voisinage)
- 55 000 provisionnés pour les travaux de mise en conformité de la salle de la Musardière (dossier en cours d'étude)

Le remboursement des emprunts en cours

- capital de l'emprunt pour un montant de 35 550 euros
- remboursements divers de dettes envers le département pour un montant de 2 497 euros

- régularisation d'une écriture concernant l'emprunt Sivos pour un montant de 29 404 euros, contrepartie de l'écriture en recettes à la section fonctionnement sur le chapitre 77

Synthèse :

Les dépenses pour le Budget Primitif 2017 section investissement s'élèvent donc à 640 014 euros auxquels il faut ajouter 63 261 euros de dépenses engagées en 2016 mais à payer en 2017 (divers petits travaux + paiement entreprises travaux mairie + paiement architecte mairie), soit un montant total de dépenses en investissement de 703 275 euros.

chiffres clés

- **Population :** 2 042 habitants
- **Ratio dette/habitant :** 119 euros/habitant
- **Montant prévu des investissements en 2017 :** 703 275 euros
- **Dépenses réelles de fonctionnement/habitant :** 785 euros
- **Dépenses de personnel/section de fonctionnement :** 48,31 %

Le budget de la médiathèque

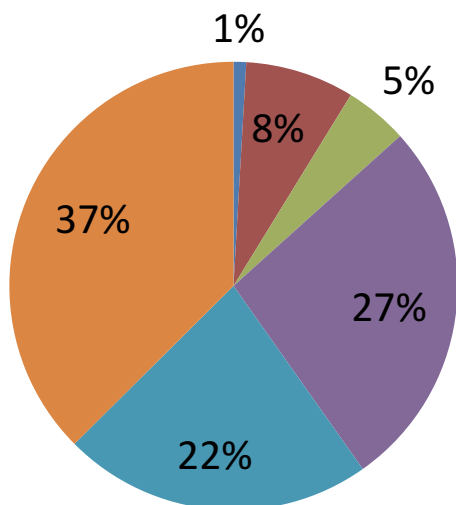
- Livres, disques : 8 100 euros
 - Culture, animations : 2 500 euros
 - Fournitures : 1 000 euros
- Soit un montant total de 11 600 euros (hors fluides)**

Le budget des écoles

- Fournitures scolaires : 13 950 euros
 - Transports scolaires : 6 913 euros
 - Piscine : 2 500 euros
 - Subventions projets éducatifs : 700 euros
 - Équipements/Investissements/réparations diverses : 74 375 euros
 - Prestations de ménage : 21 600 euros + 600 euros
- Soit un montant total de 120 638 euros (hors fluides, personnel et ALAE).**



Des recettes d'investissement

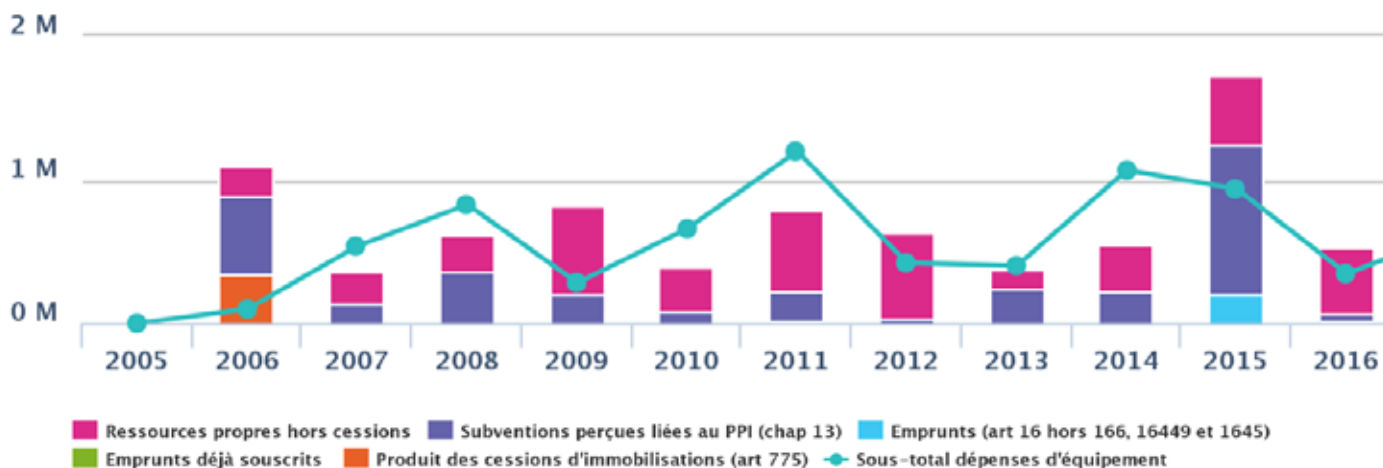


FCTVA (art. 10222)	4 990 euros
Taxe d'aménagement (art. 10223 à 10226)	43 000 euros
Subventions perçues liées au PPI (chap. 13)	25 000 euros
Amortissements	147 022 euros
Autres recettes (écriture d'intégration à la demande de la trésorerie (titre et mandat qui s'annulent))	122 235 euros
Excédent d'investissement reporté	204 869 euros

- FCTVA (art. 10222)
- Taxe d'aménagement (art. 10223 à 10226)
- Subventions perçues liées au PPI (chap. 13)
- Amortissements
- Autres recettes (écriture d'intégration à la demande de la trésorerie (titre et mandat qui s'annulent))
- Excédent d'investissement reporté

Le financement de l'investissement : vue générale

Budget Principal > 6 avril 2017 taux des taxes stables



Les subventions

En 2017, nous attendons 20 000 euros de réserve parlementaire pour l'implantation des feux de l'école (15 000 euros) et pour les travaux de busage chemin du Raisin (5 000 euros).

Le FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et la taxe d'aménagement

Nous avons inscrit une recette de 4 990 euros pour le FCTVA qui correspond à un retour de la TVA des investissements effectués en 2016 et une recette de 43 000 euros correspondant à la Taxe d'Aménagement (TA).

L'amortissement

Inscrit en dépenses à la section fonctionnement, nous avons inscrit une recette de 147 022 euros (opération d'ordre entre section).

Le solde d'exécution reporté

Nous avons ajouté le solde d'exécution reporté de 2016 (204 869 euros).

Synthèse:

Le total des recettes prévisionnelles est de 337 247 euros amortissement compris auxquels on ajoute 800 000 euros de l'emprunt inscrit en RAR (restes à recouvrer) et 204 869 euros du solde d'investissement reporté pour un montant total de recettes de 1 342 117 euros.



Fiscalité, dettes, fonds de roulement

Petit tour d'horizon...

La fiscalité

Les taux des différentes taxes sont :

- Taxe d'habitation 13,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 19,89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 62,05 %

La taxe d'habitation a été augmentée de deux points en 2015, le taux est passé de 11,93 % à 13,93 % soit 16,76 % d'augmentation.

La taxe sur le foncier non bâti a été augmentée de 9 points en 2015, le taux est passé de 53,14 % à 62,05 %, soit 16,76 % d'augmentation.

Les élus ont souhaité ne pas augmenter les impôts et ont voté lors du Conseil Municipal du 11 avril 2017 le maintien des taux des trois taxes.

Ces taxes génèrent des recettes pour la commune. Elles permettent de financer les dépenses de fonctionnement. En 2015, les augmentations des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti ont généré 90 425 euros de recettes supplémentaires pour la commune (408 721 euros en 2014, 498 168 en 2015 pour la taxe d'habitation et 7 035 euros en 2014, 8 014 euros en 2015 pour la taxe foncière sur le non bâti). La commune enregistre 964 206 euros en recettes pour l'année 2017. Ces recettes sont en hausse de 34 641 euros (taxes sur les nouvelles constructions dans le quartier des Allées du Canal).

Emprunts et dettes de la commune

La commune a plusieurs prêts en cours, dont le principal d'un montant de 200 000 euros sollicités en 2015 pour couvrir une partie des travaux de la nouvelle mairie.

Encours de la dette et ratio de désendettement

En 2017, le ratio de désendettement de la commune est de 5,36 ans. Il s'agit du nombre d'années théorique qu'il faudrait à la commune pour rembourser intégralement sa dette si la totalité de l'épargne dégagée annuellement était affectée à ce remboursement. La commune est donc peu endettée.

Capital restant dû et annuité de la dette

En 2017, le capital restant dû cumulé est de 243 928 euros. Ce capital dû a augmenté en 2016 suite à la mobilisation de 200 000 euros d'emprunts en 2015 pour payer les travaux de la nouvelle mairie. Les annuités à inscrire en dépenses d'investissement en 2017 sont de 43 147 euros. En 2017, nous ne solliciterons pas les 800 000 euros d'emprunts restants pour éviter d'ajouter les intérêts sur la section fonctionnement déjà bien impactée par les dépenses imprévues et le capital en section investissement.

Annuité et encours par habitant

En 2017, l'annuité par habitant est de 21 euros et l'encours de 119 euros par habitant.



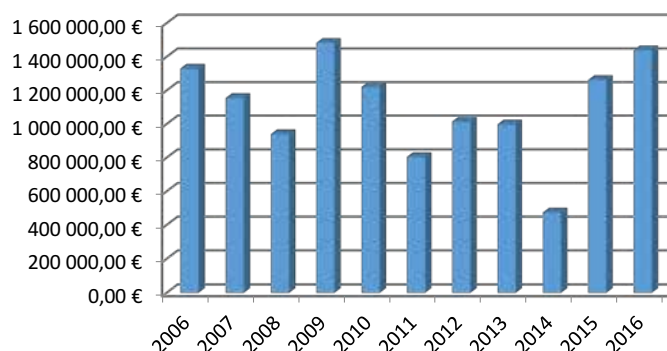
Le fonds de roulement

Le fonds de roulement mesure les ressources dont la commune dispose à moyen et long terme pour financer son fonctionnement courant.

Le fonds de roulement a baissé considérablement en 2014 pour financer des travaux importants (essentiellement la nouvelle mairie). Il est significativement complété en 2015 suite au versement de 782000 euros par l'aménageur des Allées du Canal pour le PUP des mêmes Allées du Canal et le solde de la subvention pour la construction de la mairie (267377 euros). En 2017, il sera sollicité pour compléter le financement de la section de fonctionnement et des équipements prévus.

Certes important en début d'exercice 2017, 1 437 887 euros cumulés sur les différents exercices, il n'en reste pas moins que tous les investissements inscrits dans la convention du PUP des Allées du Canal n'ont pas été réalisés. L'aménageur avait participé à hauteur de 782 000 euros pour le financement d'infrastructures communales, notamment l'ouvrage de sécurisation du cheminement piétonnier et cyclable le long de la

Fonds de roulement en fin d'exercice



RD 813 entre l'avenue de l'Occitanie et le lotissement des Allées du Canal. Cet aménagement avait été inscrit dans le PUP par l'ancienne municipalité pour un montant de 800 000 euros... Le plus important n'a pas été réalisé et doit l'être impérativement avant juin 2019...

Conclusion

À l'image des exercices antérieurs, nous enregistrons une baisse des recettes conséquente, à savoir de 81 288 euros sur l'exercice. Dans un même temps, nos dépenses ont considérablement augmenté, notamment en raison de dépenses incontournables. À titre d'exemple, à la section de fonctionnement, avec plus de 41 640 euros (règlement dommage ouvrage de la nouvelle mairie et remboursement de la facture impayée concernant l'étude sur l'écoquartier suite au retrait de l'intérêt communautaire décidé par l'ancienne municipalité) et à la section investissement avec plus de 209 000 euros (achat obligatoire du terrain des écoles, frais d'avocat litige mairie, déplacement des climatiseurs de la nouvelle mairie côté parking suite à litige pour bruit, mise en sécurité obligatoire de la salle de la Musardièrè...).

Dans ce contexte budgétaire contraint pour 2017, nous avons choisi d'élaborer un budget sincère sans prendre en compte les subventions que nous allons percevoir pour les investissements/travaux à réaliser au titre de l'exercice et sans inscrire la recette de la vente (compromis de vente en cours) de la propriété située en haut de l'avenue de l'Occitanie. Comme le veut la législation des finances, toute recette pour être inscrite doit faire l'objet d'une notification.

Sans augmenter les impôts et plus particulièrement cette année, nous devons être attentifs à la mise en œuvre du budget afin d'assainir la situation pour les exercices futurs et pour essayer de dégager de l'excédent sur les deux sections, excédents qui pourront être réinjectés pour de l'investissement.

Nous continuerons donc à travailler sur la rationalisation des coûts en fonctionnement (révision des contrats de maintenance,

révision de la politique d'amortissements, économies d'énergie, etc.). Côté investissement, nous avons un patrimoine éparpillé, vieillissant et parfois obsolète qui coûte cher en frais d'entretien, en fiscalité. Il nous faudra donc réfléchir à une rationalisation des propriétés de la commune jusqu'à la fin du mandat. Il nous faudra également mettre en œuvre les travaux de sécurisation de la RD 813 (prolongement de la piste piétonne et cyclable jusqu'aux allées du Canal et sécurisation du carrefour avec l'avenue d'Occitanie). Il sera alors temps de se focaliser sur un plan pluriannuel d'investissement et de proposer à nos concitoyens les équipements collectifs qu'ils méritent.



Devant être entrepris avant juin 2019, le prolongement de la piste piétonne et cyclable jusqu'aux Allées du Canal le long de la RD 813 avait été évalué à 800 000 euros.